

mais j'approuve encore moins celle de l'opposition." Et j'ai bien pu ajouter ensuite : " Bien que, à mes yeux, vous n'avez pas su vous tenir à la hauteur de l'occasion, je crois néanmoins que vous avez toutes les qualités requises pour devenir président de la commission des chemins de fer, et cette charge, je vous l'offre." Voilà une attitude honorable, une attitude dont chacun saura apprécier la correction. Et puis, ne vaut-il pas autant, chaque fois que cela se peut, prêter aux gens des intentions honnêtes que leur attribuer des motifs indignes? Ces explications sont les seules que je puisse fournir sur ce sujet, et je considère que mon honorable ami s'est abaissé en cherchant d'indignes mobiles pour une action aussi naturelle que celle que je viens d'exposer à la Chambre.

Mon honorable ami ne trouve pas de son goût les nouveaux arrangements que nous avons conclus avec la Compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc-Pacifique. Il a dit avec assez d'à propos, en commençant ses remarques, que le moment n'est pas encore venu de discuter ce nouveau traité, attendu qu'il devra faire l'objet de débats ultérieurs. En fait, le feuillet de la Chambre contient déjà un avis portant que l'étude de cette question sera abordée sous le plus bref délai possible. Mais après avoir reconnu qu'il ne convenait pas de s'occuper aujourd'hui du contrat, mon honorable ami en a néanmoins abordé la discussion, et cela d'un façon que je ne parviens pas à comprendre. A l'en croire, nous aurions supplié la Compagnie du Grand Tronc d'accepter des conditions plus avantageuses que celles que nous lui avions faites l'année dernière. A vrai dire, le contrat que nous avons passé avec le Grand Tronc contenait des stipulations tellement rigoureuses que les actionnaires de la compagnie ne purent les ratifier, et force nous fut de faire certaines modifications afin de rendre l'arrangement acceptable. Voilà à quoi se résume toute l'affaire, et l'on pourra s'en convaincre lorsque le moment sera venu de saisir la Chambre de la question. Je suis tout étonné que mon honorable ami puisse supposer que nous nous sommes empressés auprès de la compagnie afin de lui faire accepter des conditions plus avantageuses. Loin de là, les représentants du bureau de direction nous ont représenté que si nous nous en tenions aux conditions rigoureuses que nous avions faites à la compagnie, celle-ci se verrait dans l'impossibilité de lancer l'entreprise. C'est pourquoi nous avons résolu, afin d'aplanir les difficultés, de faire les modifications que nous avons déposées sur le bureau de la Chambre et que nous soumettrons dans quelques jours à l'approbation de la députation.

Mon honorable ami nous a parlé de ce qu'il appelle certaines omissions du discours du Trône : de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, de l'autonomie du Nord-Ouest, de la faculté de conclure nos traités et de la commission internationale.

Il n'y a pas eu d'oubli par rapport à ces questions pour l'excellente raison que, selon moi, il n'y avait pas lieu de les mentionner dans le discours de Son Excellence. Elles sont toutes familières à la Chambre, et nous aurons bientôt l'occasion de nous occuper de chacune d'elles, à l'exception toutefois de la commission internationale. Comme il n'est guère probable que ce dernier sujet revienne sur le tapis, je vais régler le point dès maintenant. Tout ce que je puis répondre aux demandes de l'honorable leader de l'opposition, c'est que la commission en est encore au point où elle était en février 1899, c'est-à-dire à l'époque où elle suspendit ses séances, sauf à les reprendre sur la demande des deux présidents ou de tous ses membres. Qu'entendons-nous faire? demande mon honorable ami, la commission sera-t-elle invitée à reprendre ses séances? Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà déclaré ici même, c'est-à-dire que c'est l'intention bien arrêtée du gouvernement canadien de ne pas aller demander de faveurs d'aucune sorte à nos voisins des Etats-Unis. S'il plaît aux autorités américaines de voir la commission reprendre ses séances, de nouer avec nous des relations meilleures que celles qui existent depuis un certain nombre d'années, nous serons toujours prêts à faire bon accueil à leurs avances. Mais le gouvernement canadien n'a absolument rien à demander à nos voisins des Etats-Unis. Nous entendons rester en bonne intelligence avec eux; nous sommes toujours prêts à traiter avec eux dans des conditions équitables, mais nous ne prendrons pas l'initiative de négociations nouvelles; ce sont eux qui devront faire le premier pas. Comme ils ne nous ont fait aucune invitation en ces derniers temps, la commission, autant que je sache, ne devra pas reprendre ses séances.

Je ne dirai qu'un mot de la faculté de conclure nos propres traités. L'importance du sujet m'interdit d'en tenter la discussion ce soir, mais je saisirai avec plaisir la première occasion qui s'offrira de le faire et de placer la question sous les yeux du peuple canadien. Cette question n'est pas nouvelle, elle est, au contraire, très vieille. Il y a une trentaine d'années qu'elle est inscrite au programme du parti libéral. Pour en trouver l'origine, il faut remonter jusqu'à 1810, alors que M. Huntington déposa une résolution où il réclamait pour le Canada le pouvoir de conclure ses traités. Plus tard, la question fut soulevée de nouveau par M. Blake, par mon très-honorable ami, le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright), et par le regretté M. Mills. Mais, demande mon honorable ami, ne jouissez-vous pas déjà de la faculté que vous réclamez? Ne pouvez-vous pas être partie aux traités à intervenir? Je l'admets, le Canada sera vraisemblablement invité à être partie à tout traité où ses intérêts seront en jeu, mais l'expérience du passé nous a appris que cela ne suffisait pas au développement de notre jeune nation, et que le jour se ferait